



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Heures de cours perdues du fait de non-remplacement de professeurs absents

Question orale n° 273

Texte de la question

Mme Ayda Hadizadeh attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les milliers d'heures de cours perdues par les élèves du primaire et du secondaire, en raison du non-remplacement de professeurs absents ou de professeurs qui n'ont pu être recrutés. À titre d'exemple, dans sa circonscription, les élèves de 4e et de 3e du collège du Parc en réseau d'éducation prioritaire (REP) ont perdu l'équivalent de 250 heures de cours de français depuis la rentrée scolaire. Dans l'école primaire du Nantouillet de Presles, les élèves actuellement en CM2 ont cumulé 55 jours d'enseignement perdus en deux ans, soit 14 jours par an en moyenne. Certains parents en sont à envisager le redoublement de leurs enfants de peur que ceux-ci ne décrochent au collège. Partout en France, les témoignages se multiplient : des milliers d'élèves manquent des heures de cours essentielles pour leur apprentissage. Le prédécesseur de Mme la ministre, M. Pap N'Diaye, avait évalué le nombre d'heures non assurées à 2 millions par an. Le discours de certains irresponsables consistant à blâmer les professeurs absents doit être dénoncé avec force : les professeurs ne sont pas « absentéistes », ils le sont même statistiquement moins que d'autres fonctionnaires. Mais, parce qu'ils sont essentiels, toute absence se fait plus durement ressentir, pour les élèves, pour leurs parents et pour la société. Si le système éducatif est aujourd'hui dans un état critique, c'est le résultat de choix politiques assumés depuis plus de 20 ans : dévalorisation salariale, suppression de 70 000 postes, conditions d'exercice du métier devenues plus difficiles etc. Aujourd'hui, la République n'est plus en mesure de tenir un de ses premiers devoirs : assurer un professeur devant chaque élève, pour l'ensemble des heures d'enseignement obligatoire. Cette désorganisation structurelle a d'ailleurs été reconnue par la justice. Le 10 avril 2024, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a condamné l'État pour manquement à son obligation d'assurer la continuité du service public de l'éducation nationale, après la plainte de parents dont les enfants avaient été privés de plusieurs mois de cours, faute de remplacements. Mme la députée alerte Mme la ministre sur les conséquences dramatiques de ces heures perdues : baisse du niveau scolaire, creusement des inégalités entre élèves, augmentation du décrochage. L'incapacité à constituer un vivier suffisant de remplaçants désorganise les établissements, crée des tensions avec les familles et aggrave la crise d'attractivité du métier d'enseignant. Faudra-t-il, à l'avenir, que les parents d'élèves saisissent systématiquement la justice pour que l'État remplisse son obligation fondamentale : assurer à chaque enfant le droit à l'instruction ? Elle l'interroge donc sur l'estimation du nombre d'heures d'enseignement perdues depuis le début de l'année scolaire ; l'organisation prévue pour permettre aux élèves de rattraper les heures d'enseignement perdues cette année ; le plan d'action prévu pour réussir à recruter davantage d'enseignants en travaillant sur l'attractivité du métier.

Données clés

Auteur : [Mme Ayda Hadizadeh](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 273

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 mars 2025](#)